

Collège de zone de secours « Val de Sambre »

En application de l'article 124 de la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, telle qu'amendée ultérieurement, la liste des délibérations prises par le Collège de zone est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone visé à l'article 20 ainsi que dans tous les postes de la Zone OU par leur mise en ligne sur le site Internet de la Zone.

Liste des délibérations de la séance du Collège de Zone du 04 juin 2024

1. Désignation d'un avocat chargé d'assister et de conseiller la zone dans le cadre d'une procédure de harcèlement psychosociale et de violence au travail

Le Secrétaire de Zone,



Xavier GOBBO.

Le Président de Zone,



Jean-Charles LUPERTO.